



DELEGATION REGIONALE ACADÉMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

COMMISSION REGIONALE CONSULTATIVE DU FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la réunion plénière en visioconférence du 27 mai 2021

NOM Prénom	Structure	Présent.e	Excusé.e	Absent.e	Représenté.e
PÉRIDY Thierry	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) représentant M. le Préfet de la région Pays-de-la-Loire	x			
DURAND Marie-Pierre	Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) représentée par MARCIAU Anne-Lise	x			
BONNEVILLE Annick	Directrice régionale de l'équipement, l'aménagement et du logement (DREAL) représentée par VERHAEGUE Sandrine	x			
LE BOURHIS Marc	Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) représenté par CHEVALIER Anne			x	
SANSÉAU Armand	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)		x		
DE MICHERI Jérôme	Chef du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique	x			
ALLEMANDOU Fabienne	Cheffe du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Maine et Loire représentée par BESSE Benoît (DDVA)	x			
LEPRETRE-KERNE Estelle	Cheffe du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Vendée représentée par OUVRARD Julien (CEPJ)	x			

NOM Prénom	Structure	Présent.e	Excusé.e	Absent.e	Représenté.e
TESSIER Bruno	Chef du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Vendée	x			
GOULVENT Mickaël	Chef du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Sarthe représenté par DORÉ Benoît (DDVA)	x			
FOREST Alain	Président de Le Mouvement Associatif des Pays-de-la-Loire (LMA)	x			
RELANDEAU Michel	France Bénévolat Nantes Atlantique pour le collège départemental consultatif de Loire-Atlantique			x	
BALRY Régis	Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de Maine-et-Loire				FOREST Alain
BELLECCATHY Cathy	Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de Mayenne				BEAUVALLET Valentin
HOGU Jean-François	France Nature Environnement représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de la Sarthe	x			
BEAUVALLET Valentin	Fédération des Radios Associatives en Pays-de-la-Loire représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de Vendée	x			
GANGLOFF Claude	Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) représentant Le Mouvement Associatif	x			
LACAZE Florence	Ligue de l'enseignement Pays-de-la-Loire représentant Le Mouvement Associatif	x			
LAURENT Jean-Claude	Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) représentant Le Mouvement Associatif	x			

NOM Prénom	Structure	Présent.e	Excusé.e	Absent.e	Représenté.e
GRENIER Pierre	Uniformation Centre Ouest			X	
COUDREUSE Daniel	Représentant le Conseil régional des Pays-de-la-Loire		X		
COROUGE Hervé	Représentant le Conseil départemental de la Loire-Atlantique			X	
BRAY Aline	Représentant le Conseil départemental du Maine-et-Loire		X		
SAULNIER Vincent	Représentant le Conseil départemental de la Mayenne	X			
GALPIN Gérard	Représentant le Conseil départemental de la Sarthe		X		
CHARPENTIER Arnaud	Représentant le Conseil départemental de la Vendée		X		
<i>DUPIN Alice</i>	<i>Déléguée régionale de Le Mouvement Associatif des Pays –de-la-Loire</i>	X			
<i>MILS Catherine</i>	<i>France Bénévolat Nantes Atlantique</i>	X			
<i>DAO-DUY Valérie</i>	<i>DRAJES - Déléguée régionale à la Vie Associative</i>	X			
<i>MULLOT Claire</i>	<i>DRAJES –Mission Vie associative</i>	X			

Les personnes indiquées en italique ne sont pas membres de la CRC mais y participent en tant que personnes ressources sans voix délibérative.

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu de la CRC du 3 décembre 2020
- Présentation pour avis des propositions de financement des campagnes FDVA 2021
- Actualités en matière de vie associative
- Questions diverses

OUVERTURE et AVANT-PROPOS

Thierry PERIDY préside la séance en rappelant la nouvelle organisation des services des délégations de l'Etat : depuis le 1^{er} janvier 2021, le suivi de la vie associative est une mission exercée par le DRAJES et les SDJES sous l'autorité des recteurs, DASEN et des préfets de région et de départements. Par ailleurs, la gestion du FDVA ne peut pas être envisagée sans prendre en compte le contexte sanitaire.

Le temps d'échange qui a eu lieu le 6 mai dernier entre Le Mouvement Associatif et la nouvelle directrice de la DJEPVA Madame Emmanuelle PERES, a mis en avant les difficultés liées à ce contexte mais aussi la forte mobilisation de secteur associatif au cours de cette crise.

La complémentarité des financements et le partenariat avec la nouvelle DREETS auprès du secteur associatif sont des enjeux qui ont été pris en compte dans l’instruction des campagnes FDVA (en particulier le lien avec le fonds URGENCESS mais aussi les autres mesures de soutien et de relance).

À ce titre, le préfet de région Didier MARTIN a eu récemment une rencontre avec la ministre déléguée à l’insertion madame Brigitte KLINKERT pour évoquer différents sujets liés à la relance dont : les dispositifs d’accompagnement en lien avec l’insertion, un nouveau plan de relance en matière de soutien aux associations du secteur de l’insertion et notamment l’insertion par le sport.

Il s’agit de la première commission sans la présence de François LACO et Thierry PERIDY rappelle le rôle majeur que celui-ci a joué dans l’animation des travaux de la commission au cours des dernières années.

Introduction du Mouvement Associatif des Pays de la Loire

Alain FOREST salue en effet les échanges qui ont eu lieu avec la nouvelle directrice de la DJEPVA, la co-construction entre les services de l’Etat ligériens et LMA en région pour faire preuve de solidarité et d’innovation afin de résorber les 3 fractures - alimentaire, sociale et numérique – qui ont résulté de la crise sanitaire.

Un plaidoyer est porté par Le Mouvement associatif demandant davantage de d’accompagnement et d’intervention du Conseil Régional en faveur de la vie associative après les élections régionales.

I. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CRC DU 3 DÉCEMBRE 2020

AVIS : Le document est validé sans réserve.

Il fera l’objet d’une publication sur le site internet.

II. CRISE SANITAIRE ET SUBVENTIONS 2020

-Diapositive n°5-

Les cas de force majeure pour des demandes de reports sur 2021 des subventions 2020 ont été signalés jusqu’en avril 2021.

Alain FOREST souligne la souplesse et l’indulgence des services de l’État dont ont pu bénéficier les associations.

III. PRESENTATION POUR AVIS DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT DES CAMPAGNES FDVA 2021

1) Rappel de la composition du budget FDVA1 2021

-Diapositive n°7-

Une nouvelle disposition législative permet d'abonder le budget du dispositif : ainsi 20% des comptes associatifs inactifs en déshérence depuis plus de 30 ans sont versés sur le FDVA à travers un fonds de concours.

La part ligérienne du fonds de concours a été notifiée mi-avril aux services instructeurs, leur laissant la latitude de ventiler cette enveloppe complémentaire entre le FDVA1 et le FDVA2. Il a été décidé qu'elle abonderait majoritairement le budget du FDVA2 afin de soutenir davantage de projets sur cet objet du fonds ; cependant 3 services départementaux ont choisi de renforcer légèrement le FDVA1 pour leur département afin de pouvoir prendre en compte plus d'actions de formation des bénévoles.

2) Présentation des éléments concernant les demandes de financement FDVA1

-Diapositives n°8 à 14-

Le montant total demandé est assez stable et toujours supérieur à l'enveloppe disponible.

Par rapport au profil des associations demandeuses : les secteurs sur-représentés restent la santé, l'action sociale, les loisirs-vie sociale et les secteurs sous-représentés demeurent la culture et l'éducation et formation.

Alain FOREST souhaiterait qu'une étude soit menée sur les 4 dernières années pour voir l'évolution des demandes FDVA1 par secteur.

Cette analyse sera faite pour la prochaine CRC d'automne.

Florence LACAZE s'interroge sur le secteur éducation-formation pour savoir s'il englobe l'éducation populaire.

Valérie DAO-DUY indique que le classement des secteurs d'activité est établi par rapport au code du 1^{er} objet social déclaré au RNA et rapporté à la nomenclature TCHERNONOG en 8 classes. Le secteur de l'éducation populaire se retrouve davantage dans la classe « loisirs et vie sociale » que dans la classe « éducation et formation ».

On constate de moins en moins de demandes de formations techniques et davantage de formations spécifiques en lien avec l'objet social des associations.

Alain FOREST demande si une observation entre le profil des associations demandeuses (notamment leur taille) est corrélé au type de formation déposé (technique ou spécifique) : cette analyse n'a pas été faite mais sera produite pour la prochaine commission.

Concernant l'analyse entre les demandes et les priorités régionales inscrites dans les appels à initiatives depuis plusieurs années, Alain FOREST souhaiterait observer l'évolution des demandes en lien avec ces priorités et celle des demandes retenues selon les thématiques prioritaires par rapport aux autres thématiques. Cette analyse sera également réalisée pour la prochaine commission.

Concernant les thématiques incitatives, il est constaté que le ratio des demandes déposées est bien supérieur à celles déposées sur d'autres thématiques. Cette année par ailleurs, en raison du contexte, les demandes autour du numérique se sont à nouveau accrues, après un tassement l'année précédente,

du fait d'une plus forte demande de formations sur la mise en place de visioconférences et d'actions en distanciel liée directement aux mesures sanitaires.

Il est en effet intéressant de réinterroger pour 2022 le choix de ces différentes priorités et leur éventuelle évolution.

Les associations de 2 ETP au plus sont un public fortement représenté mais pas exclusif. Les structures de plus grande ampleur en termes de salariés qui portent des actions mutualisées ou de plus grande envergure sont également soutenues.

L'équilibre est à trouver entre le choix de soutenir des actions de proximité portées par des petites associations et celui d'encourager celles portées par les têtes de réseaux. La pré-ventilation de l'enveloppe régionale par département permet de tenir compte de l'impact des actions et du rayonnement sur l'ensemble de la région.

Aujourd'hui, de surcroît, avec le distanciel, la question du lieu et de l'envergure de la formation est plus difficile à appréhender.

De ce fait, la définition de ce qui relève du régional et de ce qui concerne le niveau départemental doit être à nouveau affinée.

Sur la synthèse des propositions de financement, le rapport entre le proposé et le demandé est différent selon les départements compte-tenu du volume des demandes. Et donc les montants moyens par action et par association sont différents selon les départements. C'est surtout en Loire-Atlantique et en région que les montants demandés sont les plus importants et donc la réponse d'un point de vue financier moindre.

Jérôme DE MICHERI précise que sur son département la plupart des demandes refusées concernent des associations qui ont fait l'objet d'une autorisation de report sur 2021. Il observe depuis plusieurs années un éparpillement avec beaucoup de petites actions de formation financées ; ce qui ôte une certaine cohérence globale par association.

Jérôme DE MICHERI propose que soit menée une réflexion sur le fait de limiter par exemple le nombre de demandes d'actions de formation par structure.

En outre Thierry PERIDY s'interroge sur la part des cofinancements pour le FDVA.

Les cofinancements des collectivités sur le FDVA1 sont rares et ce n'est pas une donnée facilement identifiable.

Florence LACAZE rappelle que pour les fédérations d'associations la limitation du nombre d'actions par acteurs entraînerait une augmentation du nombre de dossiers, les demandes mutualisées à un niveau régional pouvant se déporter de facto sur des demandes départementales ou locales.

Elle demande par ailleurs si c'est l'adresse du siège social qui détermine la localisation de la demande.

C'est l'envergure de l'action qui détermine s'il s'agit d'une action régionale ou départementale.

Il faut veiller à ces 2 équilibres qui ne sont pas toujours compatibles entre mobiliser le plus de bénévoles grâce à la mutualisation des demandes et limiter le nombre de demandes d'actions de formation.

Julien OUVRARD indique l'effet positif de limiter le nombre d'actions et d'avoir un portage local des actions de formation qui apporte une déclinaison plus transparente sur la réalité des actions à envergure régionale.

Les actions mutualisées permettent aussi d'animer une vie de réseau et des croisements entre structures : c'est une approche qui nécessite d'être approfondie pour les orientations à venir.

Sandrine VERHAEGE suggère que la mutualisation soit fortement incitée au sein des mêmes réseaux car par exemple France Nature Environnement et Sarthe Nature Environnement ont effectué chacune des demandes pour leur propre structure.

Alain FOREST souhaite savoir pourquoi le montant moyen alloué par action en Sarthe se distingue des autres en étant plus élevé.

Benoît DORE n'a pas pu apporter la réponse attendue, en raison d'un problème de connexion à la réunion. Une réponse sera apportée ultérieurement. .

AVIS FAVORABLE sur les propositions de financement FDVA1

3) Rappel du budget FDVA2 2021

-Diapositive n°16-

Alice DUPIN s'interroge sur les raisons qui ont motivé la réorientation du fonds de concours vers du FDVA1 sur les départements Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.

Une partie de l'enveloppe fonds de concours dédiée au FDVA2 a été allouée au FDVA1 (17400€).

Benoît BESSE en Maine-et-Loire annonce que c'est la pression sur le dispositif du FDVA1 qui a motivé cette rallonge et a permis de mener une campagne sereine dans de bonnes conditions. Julien OUVRARD ajoute que ce dispositif étant en plein développement en Mayenne, cet abondement a été d'autant plus salué.

4) Présentation des éléments concernant les propositions de financement FDVA2

-Diapositives n°17 à 23-

Alain FOREST observe que par rapport à l'augmentation des demandes, on pouvait auparavant répondre favorablement à environ 30% des demandes et aujourd'hui on s'est élevé à un taux de réponse favorable de 50%.

Le secteur sport est très mobilisé avec un taux de représentation de 34%.

77% des associations demandeuses sur le FDVA2 ont 2 ETP au plus soit 71% des associations retenues : la cible nationale est atteinte.

Malgré la sur-représentation du secteur sport dans le FDVA2, Claude GANGLOFF indique qu'il y a aussi une méconnaissance du dispositif par de nombreuses associations sportives. Le fait que le sport ne puisse pas concourir au FDVA1 laisse supposer que les associations sportives se tournent d'autant plus vers le FDVA2. Il serait intéressant d'observer sur plusieurs années comment la représentation du secteur sport a évolué malgré les autres dispositifs de soutien dont il dispose (ANS : fonds de solidarité, PSF...).

En Loire-Atlantique Jérôme DE MICHERI note une augmentation de 13 à 29 % entre 2020 et 2021 sur les demandes de projets sportifs alors que jusqu'à présent le secteur sport n'était pas sur-représenté dans ce département.

En Sarthe ce sont 24% d'associations sportives qui ont été retenues sur le FDVA2 avec la volonté de limiter la représentation du secteur sport parmi les bénéficiaires du FDVA2 puisqu'il dispose d'autres aides spécifiques. Le choix dans le département est de développer davantage la communication vers les petites associations locales qui ne sont pas affiliées à une fédération et vers les secteurs associatifs moins représentés pour conserver une ouverture du dispositif à toute la vie associative.

En Mayenne le nombre d'associations sportives présentes sur le territoire est plus important que dans les autres départements, 50% des demandes sont émises par le champ sportif.

Il s'agit d'avoir une attention particulière sur les autres secteurs d'associations et les petites associations qui ne bénéficient pas de cette démultiplication de l'information grâce aux réseaux.

Benoît BESSE ajoute que les associations sportives par leur structuration sont très bien informées, n'hésitent pas à se positionner et savent également utiliser l'outil LeCompteAsso pour d'autres demandes de subventions. Un rééquilibrage est mené afin de ne pas introduire trop de distorsion entre les différents secteurs associatifs, tout en prenant en compte les petites trésoreries ou les associations qui peuvent se tourner vers d'autres dispositifs alternatifs.

En Vendée, 37% d'associations sportives sont soutenues et une augmentation de 13 à 20% entre 2020 et 2021 est à souligner dans le secteur culture ce qui est le résultat d'importants efforts de communication et d'information faits par le service départemental sur le FDVA2.

Le champ environnement et patrimoine trouve sa place dans le dispositif même si un effort d'information reste à faire.

Thierry PERIDY souhaite questionner les ligues et comités sur les relations et l'accompagnement dans leur proximité avec les clubs. L'articulation entre les aides territoriales et les aides issues des fédérations est à mettre en lumière. L'évaluation du projet sportif territorial ligérien est en cours et devra justement faire un focus sur les financements et les acteurs.

Vincent SAULNIER s'étonne sur toutes ces demandes de financement par rapport à la territorialisation des crédits dédiés au secteur sportif et plus précisément quelle est la part allouée par les fédérations à leurs clubs locaux. Le dispositif du FDVA étant assez ouvert, il convient d'être vigilant sur le volume accordé au secteur sportif.

Un effort de communication doit être fait sur l'ensemble des autres secteurs pour le FDVA et sur les autres dispositifs de soutien proposés au secteur sportif.

Claude GANGLOFF observe une lecture nuancée des approches entre chaque département.

En prenant en compte le contexte et bien que le FDVA n'est pas un dispositif de secours ou d'urgence, on constate que la plupart des demandes sont faites pour sortir de la crise par le biais de demandes d'aide au fonctionnement.

Toutefois malgré le contexte, même si les demandes de fonctionnement dominant, il y a cette année toujours beaucoup de demandes sur des projets (42%).

Alain FOREST estime que cela traduit l'optimisme des dirigeants associatifs sur la sortie de crise mais ajoute qu'il s'agit aujourd'hui d'attribuer des financements qui concernent des intentions de projets et qu'il conviendra de voir si l'analyse sera différente au moment des bilans.

D'autres nuances et critères sont mis en avant dans les départements afin de favoriser une rotation au sein des bénéficiaires.

Florence LACAZE souligne l'analyse à faire entre le fonctionnement et les projets. Hier c'était l'innovation au sein du tissu associatif qui était mise en avant ; aujourd'hui c'est la sécurisation de la vie associative qui est à préconiser. Favoriser l'aide au fonctionnement est un élément majeur.

Sur la répartition des demandes entre fonctionnement et projets, il convient de rappeler qu'en 2018 il n'y avait pas de seuil ni de plafond sur les 2 axes, c'est en 2019 que l'approche s'est différenciée avec une grille de lecture qui s'est affinée. L'aide sur des projets novateurs n'a pas vocation à se pérenniser, il s'agit plutôt d'avoir un effet levier par la subvention accordée pour soutenir le lancement d'une nouvelle démarche, action ou projet. C'est pourquoi le choix a été fait en 2019 d'avoir un plafond et un seuil de financement sur les projets qui soient plus élevés que pour le fonctionnement. Pour l'aide au fonctionnement, les priorités nationales ciblent les petites associations locales de 2 ETP au plus. C'est pourquoi le seuil et le plafond de financement pour le fonctionnement ont été situés entre 1000 et 5000 euros, les associations de cette taille n'ayant pas nécessairement des besoins financiers très élevés pour soutenir leur projet associatif global. Il est possible que les associations choisissent de déposer plutôt dans tel ou tel axe selon le niveau de financement potentiel.

Jérôme DE MICHERI souligne que même si très peu d'associations demandent cette subvention 3 années de suite, il serait pertinent de débattre de l'opportunité ou non de limiter le nombre de demandes consécutives portées par la même association. Et également d'assouplir celui des 2 ETP au plus par exemple vers des associations de 2 à 5 ETP, ce qui a été le cas cette année.

Jean-François HOGU s'interroge sur le fait que les têtes de réseaux départementales ne postulent pas au FDVA2 parce que leurs budgets ne seraient pas compatibles...

Julien OUVRARD et Benoît BESSE confirment que les têtes de réseaux départementales ne sont pas exclues du FDVA2 ni des enveloppes départementales.

Benoît DORÉ indique en outre que les têtes de réseaux sont très informées sur le dispositif et qu'il n'y a aucune limite ni objection quant à des financements au sein des départements. Toutefois, c'est le réel impact territorial et le volume de bénévoles qui sont analysés lors de l'instruction et non le fait que ce soit une tête de réseau.

Le fonctionnement global est par ailleurs moins priorisé pour les têtes de réseaux, sauf si elles s'inscrivent dans les priorités fixées régionalement et départementalement.

Florence LACAZE questionne le soutien apporté à la Jeune Chambre Economique malgré son statut associatif...

En Maine-et-Loire, le projet autour de la transition écologique de la Jeune Chambre Economique a été soutenu.

En Mayenne en revanche, Vincent SAULNIER précise que la demande de la Jeune Chambre Economique n'a pas été retenue car il est déclaré dans ses statuts une adhésion par cooptation et, un fonctionnement qui n'est donc pas démocratique bien que le projet présenté soit intéressant. Il s'interroge sur les différences d'instruction entre départements concernant les JCE qui pourraient soulever un manque d'équité de traitement et d'harmonisation régionale qui ne devrait pas exister.

Benoît BESSE complète qu'il est déclaré dans les statuts de la Jeune Chambre Economique du Maine-et-Loire qu'elle n'est pas ouverte aux mineurs mais il n'est pas question ici de cooptation. Les statuts de la JCE du Maine-et-Loire sont donc différents de ceux de la JCE de la Mayenne et expliquent que le fonctionnement démocratique semble avéré et que le projet soit proposé d'être soutenu. Sandrine VERHAEGHE, de la DREAL, souligne également la qualité des initiatives portées par les JCE en matière de transition écologique et l'avis favorable de la DREAL à leurs actions dans ce domaine.

En Sarthe, le projet porté par la JCE est également proposé d'être retenu. Cependant, l'analyse des statuts n'a pas été mentionnée dans l'avis du service et un réexamen de ces derniers doit être effectué suite aux observations apportées lors de la commission afin de s'assurer que le traitement de la demande est en cohérence avec les autres services.

Valérie DAO-DUY rappelle qu'au cours du processus d'instruction, deux temps d'harmonisation entre les services instructeurs ont lieu chaque année pour s'assurer que la grille d'analyse est partagée. À ce titre, ont été évoqués plusieurs fois la question d'autres types d'associations comme les OGEC, les associations de commerçants... Il ne s'agit pas d'exclure un type d'association mais de vérifier pour chacune d'entre elles, si par ses statuts et ses rapports d'activité, les critères du tronc commun d'agrément sont bien vérifiés et si, en particulier, le caractère d'intérêt général, le fonctionnement démocratique et la transparence financière sont bien avérés. Ainsi, il est tout à fait possible que d'une JCE à une autre, leurs statuts différant, ces critères n'aboutissent pas à la même conclusion sans contredire l'équité de traitement et l'harmonisation régionale. En Sarthe Jean-François HOGU relève que la Jeune Chambre a fait une demande sur 2 actions.

Benoît DORÉ répond que si les associations ne peuvent présenter qu'une seule demande de fonctionnement, elles peuvent déposer plusieurs demandes sur des projets. Et après 2 années de financement au titre du fonctionnement global, les associations sont invitées à présenter des demandes sur des projets afin de ne pas soutenir du fonctionnement plus de 2 années consécutives.

Jean-Claude LAURENT s'étonne du choix restrictif du critère des 2 années consécutives maximum de financement sur du fonctionnement global.

Il est rappelé que les collèges départementaux ont la latitude d'ajouter des critères ou priorités spécifiques à leur département en sus des priorités régionales communes. Il s'agit donc d'une spécificité souhaitée par le collège de la Sarthe.

On a noté les réserves levées par les personnes qualifiées sur le soutien aux JCE et l'analyse qui doit être réexaminée des statuts de la JCE en Sarthe.

Pour conclure, les montants moyens proposés pour le FDVA 2 sont en nette augmentation grâce aux enveloppes complémentaires avec une hausse de 40%. Alain FOREST constate que l'accompagnement du FDVA devient de ce fait plus structurant par rapport au relatif saupoudrage qui pouvait être constaté lors des premières années.

AVIS FAVORABLE sur les propositions de financement FDVA2 avec une réserve quant aux statuts de la Jeune Chambre Economique de la Sarthe

IV. PROCHAINES ETAPES DU FDVA

- Diapositive n° 24 -

En automne, les associations qui auront reçu une subvention en 2021 seront informées par mail afin qu'elles nous alertent de difficultés de mise en œuvre de leurs projets qui appelleraient la nécessité d'un report. En lien avec les SDJES, la solution la plus favorable leur sera proposée.

V. ACTUALITES ET PERSPECTIVES

1) Démarche d'analyse du FDVA

- Diapositive n° 26 -

Aujourd'hui avec un recul de 4 ans, une démarche d'analyse qualitative du dispositif pourrait être lancée sur les impacts du dispositif par rapport à sa finalité telle qu'elle avait été envisagée lors de sa création par le législateur. Avoir une approche différenciée entre ce qui relève de l'analyse de sa gouvernance - la mobilisation et l'animation des instances consultatives - et ce qui relève des effets de l'aide concrète qu'il apporte aux associations.

Un travail en co-construction pourrait être pertinent entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires de LMA étant donné que les instances consultatives du FDVA sont déclinées à l'échelon départemental et régional.

Il serait judicieux que les services de l'Etat financeurs ne soient pas les porteurs de cette analyse.

Valentin BEAUVALLLET approuve l'intérêt de cette étude et s'interroge sur le budget qui y sera dédié.

Pour l'instant il s'agit de savoir si cette proposition semble utile à explorer. Puis la faisabilité, l'envergure, le périmètre et la temporalité seront à détailler ultérieurement.

Alain FOREST confirme l'approbation du Mouvement associatif sur le principe de la démarche et propose qu'une réponse plus formalisée sur ce sujet soit apportée à la rentrée 2021.

Alice DUPIN rappelle qu'en 2017, le Mouvement associatif avait déjà porté une étude qualitative sur les associations bénéficiaires du FDVA « nouveaux services » qui existait à l'époque et que la démarche pourrait être similaire, bien que portant sur un autre volume de bénéficiaires.

D'ici l'automne, des propositions concernant la mise en œuvre de cette étude seront avancées.

2) Présentation de la mesure d'appui à la vie associative locale

- Diapositives n° 27 à 31 -

VI. CONCLUSION

Alain FOREST remercie pour la clarté des éléments de cet argumentaire et la présentation complète de Valérie DAO-DUY.

Thierry PERIDY remercie l'ensemble des membres pour leur participation et collaboration.

PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE

Novembre ou décembre 2021

(la date précise sera fixée en fonction des éléments de cadrage nationaux qui seront communiqués au dernier trimestre 2021 concernant d'éventuelles évolutions du FDVA)